



CAPN 3 du 20 mars 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En propos liminaire et avant d'aborder les dossiers, la CFE-CGC et l'union UNSA/CFTC souhaitent rappeler que la DGFIP a constamment montré l'exemple au sein de la Fonction publique d'État ces dernières années au travers du volume des suppressions d'effectifs, des restructurations accélérées et forcées du réseau tout en assumant le maintien des missions avec professionnalisme.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics auditionné le 07/03/2018 par la commission des finances du Sénat a rappelé que l'engagement de supprimer 50 000 postes dans la fonction publique d'État serait tenu avec un recentrage des missions de service public. Il a ajouté que «des redéploiements devront être opérés et des efforts devront être faits, notamment dans les ministères financiers».

A cette déclaration s'ajoute celle du Premier ministre précisant que d'ici 2020, 100% des démarches administratives seront numérisées.

Ainsi, la DGFIP va connaître un nouveau bouleversement sans précédent, avec plusieurs chantiers menés simultanément parmi lesquels probablement la réunion du recouvrement dans un seul service, la disparition à moyen terme des SIP, vidés progressivement de leurs attributions, le recours élargi aux contractuels, les plans de départ «volontaires» que nous requalifions de «contraints ou subis» par suite des disparitions de structures.

Tous ces chantiers visent d'une part à réduire le champ d'action de l'État et à diminuer le nombre de ses agents, d'autre part, à casser le cadre statutaire ainsi que les diverses garanties des fonctionnaires : neutralité du concours, rémunération, progression de carrière, examen de leurs dossiers en CAPN.

La méthode pose problème : une concertation est certes menée, mais son périmètre est tel qu'il relègue les organisations syndicales à un simple rôle de consultant. C'est la raison pour laquelle, au niveau de la Fonction publique d'État, la CFE-CGC vient de refuser toute participation au chantier CAP 2022.

Le risque est élevé sous couvert de vouloir moderniser la Fonction publique de détruire la maison DGFIP qui fonctionnait plutôt bien avec une population déclinante de fonctionnaires parmi une population croissante de contractuels non CDisables.

La CGC DGFIP et l'union UNSA/CFTC rappellent que le statut tient à la nature des fonctions exercées par les fonctionnaires au service de l'ensemble des citoyens dans le respect des principes démocratiques du service public. Le statut est d'abord une protection des citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire, il évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans. Ces principes fondamentaux sont des piliers pour notre société. L'UNSA et la CFE-CGC Finances s'opposent aux atteintes systématiques portées au statut de la Fonction publique.

Par ailleurs, nous défendons le concours comme principal mode d'accès aux emplois de la Fonction publique en conformité avec l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 qui dispose que tous les citoyens sont également admissibles « à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents ».

C'est la raison pour laquelle nous demandons l'ouverture de discussions sérieuses sur :

- les projets remettant en cause les garanties statutaires des fonctionnaires, la reconnaissance de nos efforts à travers le rétablissement de perspectives de carrières ;
- la revalorisation du pouvoir d'achat des fonctionnaires ;
- l'arrêt des suppressions massives d'emplois à la DGFIP.

Le 22 mars prochain, beaucoup d'entre nous défilèrent pour protester contre la méthode employée et la nature même de certains chantiers du projet «Action Publique 2022».

Je vous remercie de votre attention, pour l'accueil et la disponibilité de l'équipe du bureau RH-1B.